

210C1117
FR0000065674-DIV17

29 octobre 2010

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

STALLERGENES

(Euronext Paris)

L'Autorité des marchés financiers a été informée des caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat obligatoire que la société Ares Life Sciences est susceptible de déposer sur les titres de la société STALLERGENES¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52) sur les titres STALLERGENES sont applicables.

¹ Cf. communiqué diffusé le 28 octobre 2010 par Ares Life Sciences.